



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 14/14092023

OBJET : OPERATION RHI LE PLATE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLU AVEC LA SHLMR

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Étaient présents** : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Étaient représentés** : Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint).

**Absents** : Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

**DELIBERATION N° 14/14092023****OPERATION RHI LE PLATE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLU AVEC LA SHLMR***Direction Aménagement et Développement / Aménagement***Le Maire expose :**

Par délibération n° 05/30042015 du 30 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de confier, via une concession d'aménagement, la réalisation de l'opération « RHI Le Plate » à la SHLMR.

Le contrat de concession, conclu pour une durée de 6 ans, a été signé le 10 septembre 2015, reçu en sous-préfecture le 14 septembre 2015 et notifié à la SHLMR le 23 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, réuni le 30 juin 2021, a décidé de proroger par voie d'avenant n° 1 signé le 22 juillet 2021, ce contrat de deux années afin de permettre au concessionnaire de finaliser les travaux d'aménagement sur les parcelles expropriées et de réaliser les dernières missions prévues.

Par délibération n° 22 du 16 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé par voie d'avenant n° 2 signé le 11 janvier 2022, l'octroi d'une rémunération complémentaire au concessionnaire ainsi que les modalités de versement de la participation de la Ville au financement des équipements publics.

Depuis, les deux dernières parcelles nécessaires à la réalisation de la voie de bouclage ont pu être acquises par la procédure d'expropriation permettant la reprise des travaux.

Néanmoins, le contrat de concession arrive à échéance le 23 septembre 2023 et il paraît indispensable de le proroger jusqu'au 31 décembre 2024 par voie d'avenant n° 3 afin de permettre à l'aménageur de finaliser les travaux de réseaux, la commercialisation des lots libres et le suivi des familles du quartier.

Par conséquent, il paraît nécessaire de procéder à la signature d'un avenant ayant pour objet plus largement de :

- proroger la durée de la concession d'aménagement de 15 mois, jusqu'au 31/12/2024 ;
- ajuster le montant de la rémunération Aménageur ;
- ajuster le montant de la rémunération MOUS ;
- rééchelonner la participation du concédant sur 2023 et 2024.

Cette prorogation n'aura aucun impact négatif sur la participation de la Ville au financement des équipements publics qui reste d'un montant de 2 112 533,08 € HT (TVA en sus) et pourrait même générer un boni qui devra être intégralement reversé à la Ville lors des opérations de clôture de la concession. Ce boni résulterait notamment de la baisse des dépenses réelles au titre des travaux de VRD et d'une hausse des recettes de commercialisation des lots libres à bâtir.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'APPROUVER la prorogation du contrat de concession de la RHI LE PLATE jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- D'APPROUVER l'avenant n° 3 au contrat de concession de la RHI LE PLATE ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE la prorogation du contrat de concession de la RHI LE PLATE jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de concession de la RHI LE PLATE ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 25 SEP. 2023**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**